

# LE BUDGET COMMUNAUTAIRE

Le budget de la Communauté de Communes du Sud Messin se structure en fait autour de plusieurs budgets, tous équilibrés en investissement et en fonctionnement :

- Un budget principal : 6 119 699 €
- Un budget annexe « déchets ménagers » exclusivement dédié au financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers : 2 581 084 €
- Un budget annexe « accueil périscolaire » exclusivement dédié au financement du service d'accueil périscolaire relevant de la compétence communautaire : 443 907 €
- Un budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » exclusivement dédié au financement du SPANC : 16 102 €

Le budget de la communauté de communes est élaboré chaque année et soumis au vote du Conseil Communautaire dans le courant du mois de mars pour pouvoir être ensuite mis en œuvre.

Afin d'équilibrer le budget, la CC du Sud Messin bénéficie des recettes suivantes :

- La dotation annuelle de l'Etat : Dotation Globale de Fonctionnement
- Les recettes fiscales issues de l'application du régime fiscal communautaire permettant au Conseil Communautaire de fixer annuellement les taux des taxes suivantes :
  - Les taxes dites « ménages » : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti
  - La cotisation foncière des entreprises
  - La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont le produit est affecté au seul service de collecte et de traitement des déchets ménagers.
- Le produit de la Redevance d'Assainissement Non Collectif et perçu suite à la réalisation des différents contrôles,
- Le produit des inscriptions d'enfants à l'accueil périscolaire mobilisé exclusivement pour le financement du service,
- Les diverses subventions sollicitées par la communauté de communes pour le financement de ses actions (Etat, Conseil Général de la Moselle, Conseil Régional de Lorraine, CAF, etc.)
- Diverses recettes spécifiques à quelques politiques communautaires (déchets ménagers notamment).

## RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

Le compte administratif retrace les dépenses effectivement réalisées au cours de l'année échu. Il clôture l'exercice. Il est présenté au conseil communautaire en amont du vote du budget ce qui permet d'anticiper la reprise des résultats sur le nouvel exercice.

DEPENSES REELLES BUDGET COMMUNAUTAIRE (fonctionnement et investissement)	MONTANTS
Charges de gestion courante	1 231 348,49
Charges de personnel - assurances - organismes sociaux - élus	734 424,72
Reversement de fiscalité	358 677,00
Participations au fonctionnement des syndicats, subventions versées	293 555,97
Emprunt annuité de la dette	35 341,58
Opérations d'équipements	1 078 602,72
<b>TOTAL</b>	<b>3 731 950,48</b>

RECETTES REELLES BUDGET COMMUNAUTAIRE (fonctionnement et investissement)	MONTANTS
Dotation Etat et subventions opérations équipements	1 194 907,09
Impôts et taxes	1 887 592,00
Produits des services et redevances (ordures ménagères et périscolaire)	1 231 399,23
Autres produits exceptionnels, divers remboursements	33 355,61
Emprunt	350 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 697 253,93</b>

## REPARTITION DES DEPENSES COMMUNAUTAIRES PAR THEMATIQUES

(FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

